

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 1 / 8 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

| | |
|----------------|------------------------|
| Nom commercial | 15 821 - or riche |
| du produit | 15 822 - or pâle riche |
| | 15 823 - or pâle |
| | 15 824 - cuivre |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements
d'urgence
Téléphone**

**Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686700**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 2 / 8 |

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans ###.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

Contient des produits biocides. Contient du (de la) BIT, CIT, MIT, OIT: Peut déclencher une réaction allergique.
Texte des phrases biocides: voir section 16.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

cuivre, bronze pigment d'or dispersion de polyacrylate Additif

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro d'enregistrement REACH
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

copper: 0 - < 25 %
CAS: 7440-50-8
REACH: 01-2119480154-42

Acute Tox. 4; H302 / Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic
Chronic 2; H411 / Eye Irrit. 2; H319

Substance 2

gold bronze pigment: 0 - < 25 %

Aquatic Chronic 3; H412

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 3 / 8 |

grasses. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

température de stockage: 5 - 40 °C

Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

7440-50-8

cuivre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 4/ 8 |

| | | | | |
|-----|-----|-------|-------------------|---|
| DEU | WEL | 1,000 | mg/m ³ | - |
|-----|-----|-------|-------------------|---|

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------|-----------------|
| Forme | pâteux |
| Couleur | pigmenté |
| Odeur | presque inodore |

| | min | max | |
|---|-----|---------------|-------|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | | | |
| Point de fusion/point de congélation | | | |
| Point éclair/plage d'inflammabilité | | | |
| Inflammabilité | | | |
| Température d'ignition | | | |
| Température d'auto-inflammabilité | | | |
| Limites d'explosibilité | | | |
| Indice de réfraction | | | |
| Valeur pH | 5 | 5,5 | |
| Viscosité | | | |
| Viscosité | | | |
| Tension de vapeur | | | |
| Densité | | ca. 1,25 g/ml | 20 °C |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | | | |

Danger d'explosion

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 5 / 8 |

10.5 Matières incompatibles

acides forts agents oxydants Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tests toxicologiques

7440-50-8 cuivre

| | | | | | |
|----------------|------|-----|------------|-------|---|
| par voie orale | DL50 | Rat | 1430,00000 | mg/kg | - |
|----------------|------|-----|------------|-------|---|

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 6 / 8 |

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080112

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN

IMDG

IATA

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant - IMDG

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID

Classe de danger

Étiquette de danger ADR

Quantités limitées

Conditionnement: Instructions

Conditionnement: Dispositions particulières

Réglementations particulières pour le

conditionnement groupé

Réservoirs mobiles: Instructions

Réservoirs mobiles: Dispositions

particulières

Codification réservoirs

Restriction concernant les tunnels

Remarques

EQ

Dispositions particulières

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS

Dispositions particulières

Quantités limitées

Conditionnement: Instructions

Conditionnement: Dispositions particulières

IBC: Instructions

IBC: Réglementations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 7 / 8 |

Instructions réservoirs IMO
Instructions réservoirs UN
Instructions réservoirs Dispositions particulières
Stowage and segregation
Properties and observations
Remarques
EQ

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard
Passenger
Passenger LQ
Cargo
ERG
Remarques
EQ
Special Provisioning

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%] 0
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Acrylique-Bronzes (sans argent)

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|------------------|----------|
| N° de l'article | 15821020 | or riche | Date d'émission: | 05.02.20 |
| Version | 5 | (05.02.20) | Page | 8 / 8 |

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent le besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

BIT - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
CIT - 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
MIT - 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
OIT - 2-octyl-2H-isothiazol-3-one